

PORT-BAIL PASSION

Mairie de Port-Bail
2 rue Lechevalier 50580

Tel:02 33 87 52 00 Fax: 02 33 04 39 90

Courriel : portbailpassion @ aol.com

Directeur de la publication : Guy Cholot

Rédacteur en Chef: Serge Laidet. Articles de la Commission Communication

Photos : Mairie, Presse de la Manche, J.P. Bonamy, E. Fosse, O.Tourisme

Le Mot du Maire ... suite

... manifeste pour notre commune.

Le P.L.U. est en fin d'étude et nous devrions connaître la décision préfectorale dans environ 6 mois.

Autre chantier important, la rénovation du VVF . Des réunions avec la direction et avec d'autres partenaires ont été déjà organisées. Le VVF est pour son propriétaire la commune de Port-Bail, un atout majeur, que ce soit sur les plans touristique ou économique.

Sitôt que les conditions de faisabilité le permettront, ce qui ne devrait plus tarder maintenant, sans doute dans le second semestre 2009, nous mettrons à l'étude le projet de lotissements accessibles à la propriété pour de jeunes couples aux revenus modestes, conformément à nos engagements électoraux. Concernant l'information, notre site internet est en bonne voie. Il sera vraisemblablement opérationnel fin avril de cette année.

Nous pensons que dans cette tourmente économique, il faut que nos chantiers continuent afin d'offrir du travail à nos entreprises, commerçants et artisans, sans attendre des jours meilleurs.

Je rappelle que la municipalité dans le cadre du CCAS, est à l'écoute de celles et ceux qui, momentanément dans le besoin, passent une phase difficile . Rappelons également que nous mettons à disposition des Restos du Cœur, plusieurs locaux municipaux, toutes charges comprises. C'est notre participation à l'aide aux plus démunis et à ceux qui, ponctuellement sont dans le besoin.

Enfin, mais important pour chacun d'entre-nous, l'hiver pluvieux et les gelées ont dégradé de nombreuses routes des communes du département mais aussi de Port-Bail qui n'y échappe pas. Nous entreprenons sans plus tarder, les travaux nécessaires. Merci là aussi, de votre patience et de votre compréhension. N'hésitez pas à nous informer de toutes nouvelles dégradations routières dans votre quartier ou village mais aussi et plus généralement, de tout événement qui vous paraît améliorable.

Restant à votre écoute,

Le maire, Guy Cholot

Le monoxyde de carbone: des milliers d'intoxications et une centaine de décès par an. Les gestes à faire ... un message du Ministère de la Santé

Les causes d'une intoxication et comment les éviter ?

Une mauvaise évacuation des produits de combustion : quand les conduits de fumée sont obstrués, les gaz issus de la combustion ne peuvent pas s'évacuer. Prévention: Faire effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

L'absence ou la mauvaise ventilation de la pièce où est installé l'appareil: Si une pièce est insuffisamment aérée, la combustion au sein des appareils sera incomplète et émettra du CO. **Prévention** : Bien ventiler et aérer le logement, même en hiver et ne jamais boucher les entrées d'air. Ne pas calfeutrer les pièces ou obstruer les sorties d'air.

Un mauvais entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude : Si les appareils sont mal entretenus, les combustibles ne brûleront pas correctement, ce qui peut provoquer des émanations de CO. **Prévention** : Faire vérifier et entretenir chaque année les installations par un professionnel.

La mauvaise utilisation de certains appareils (appareils de chauffage d'appoint utilisés trop longtemps, groupes électrogènes utilisés en intérieur....). **Prévention** : Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion. Ne pas utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage. Ne pas utiliser des chauffages d'appoint en continu. Ne jamais utiliser un groupe électrogène dans une pièce fermée.

Que faire en cas d'accident ?

- > Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- > Arrêter si possible vos appareils à combustion.
- > Evacuer les locaux et vider les lieux de leurs occupants.
- > Appeler les secours : le numéro unique d'urgence européen (112) ou les pompiers (18) ou le SAMU (15).
- > Ne réintégrer les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer.
- > Pour plus d'information, les particuliers peuvent contacter :
 - La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) ou le site Internet : www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr



Le poste de relevage de la rue Aubert avance bien, tout en laissant l'ancienne station d'épuration continuer ses fonctions.

Les travaux de la nouvelle station seront finis comme prévu fin Mai et celle-ci pourra prendre en charge les réseaux déjà raccordés. Ensuite la vieille station sera démantelée.

2009 N° 8

MARS



Dates à retenir

17 mars : salle omnisports à 21h
« Villes en Scène » Hansel et Gretel
par la Compagnie Résidence Catherine

20 mars et 28 mars : Église
St Martin à 20h30 Concerts Rétina

28 mars et 25 avril : sur le Quai
Aubert : Foire aux Livres.

21 avril à 20h50 et 22 avril à 17h
salle du VVF Danses et folklore Russe

23 avril : Rando- Goûter

Renseignements et inscriptions
Office de Tourisme 0233040307



Dans ce numéro :

Éditorial	1
Le Mot du Maire	1 et 4
Port de Sainte Marie	1
Agenda	1

Conseil Municipal	2 et 3
Permanences du Conseiller Général	2

Un nouvel artisan peintre	3
Une nouvelle boutique	3
Affaires juridiques	3
Travaux rue Asselin	3

Les dangers du Monoxyde de carbone	4
Les travaux pour la station d'épuration	4

La Lettre

PORT-BAIL PASSION

Une équipe passionnée pour une ville passionnante

1er numéro de l'année pour « votre lettre ».

Bientôt un an que nous essayons de vous tenir informés de tout ce qui se passe dans notre commune, et de l'avancement de nos projets.

Cette lettre, 1ère de l'année et la 8ème depuis le début de notre mandat, innove en ouvrant une rubrique « économie locale » en présentant deux nouveaux « entrepreneurs » qui ont choisi Port-Bail pour investir. Comme tous les commerçants, artisans et entreprises de notre commune, il est important de leur faire confiance ... grâce à

elles, vous avez « sous la main » tous les services nécessaires et grâce à vous elles pourront se développer, et créer les emplois indispensables à l'équilibre économique de Port-Bail.

Tous les projets Portbailais sont également générateurs d'emplois directs et indirects et doivent élargir la fréquentation de notre cité tout au long de l'année au lieu des deux « petits mois d'été » actuels.

Certains d'entre vous aimeraient trouver dans « la lettre » le contenu intégral du Conseil Municipal. Comme nous l'avions déjà évoqué, nous avons choisi d'évoquer

les principaux points qui ont été débattus. Le compte rendu officiel est affiché en Mairie et très prochainement sur le site Internet de la commune qui sera en ligne ... fin avril.

Si vous souhaitez voir aborder un sujet ou si vous avez des remarques ... ou des encouragements ... n'hésitez pas à nous en faire part.

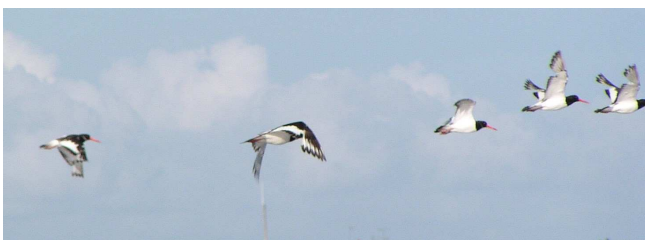
La Commission Communication

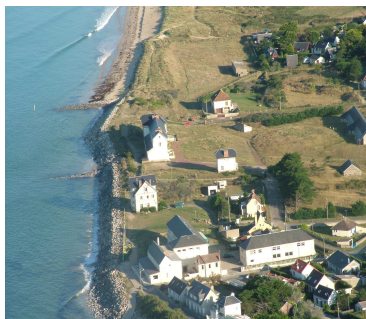
Futur port en eau de Sainte Marie

Une très bonne nouvelle pour tous ceux qui souhaitent voir enfin, le projet portuaire aboutir. Le Conseil Général a choisi Port-Bail pour l'appel à projet des « Ports Exemplaires » lancé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Voilà un choix qui honore les bureaux d'études pour leurs travaux qui permettent une intégration parfaite dans un paysage splendide en respectant l'aspect écologique du site.



Vue sur le port depuis la promenade belvédère





Domaine des Pins ... le dossier sur le bureau du Préfet

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 février 2009 avec un ordre du jour assez important

Permanences de Dieudonné RENAUX
Votre Conseiller Général
 Elles se tiennent en Mairie de Port-Bail
 de 10h à 12heures aux dates suivantes
 28 mars, 2 mai et 6 juin
 Les rendez-vous sont à prendre en mairie (02.33.87.52.00)



Rue Barbey d'Aureville ... les anciens et nouveaux lampadaires cohabitent encore pour quelques jours afin que France-Télécom passe ses lignes.



Le Club du Vent boucle difficilement son budget ...

Conseil Municipal ... 1er conseil de l'année

Projets d'urbanisation

Domaine des pins :

Afin de mettre en harmonie l'autorisation de construire des logements (rdc+1^{er} étage+combles) avec le projet de balnéothérapie, le conseil a approuvé la modification du POS.

Projet de la société Promo'inn de la rue Aubert

Le tribunal administratif a rendu un arrêt négatif sur le projet immobilier à cause des voies en impasse et donc non conformes sur le plan sécuritaire. De ce fait la société Promo'inn ne pouvant équilibrer financièrement son projet souhaite se retirer de celui-ci.

Le conseil ne va donc pas en appel de ce jugement et va réfléchir à la réalisation d'un autre projet sur cette parcelle.

Lotissement du Clos Amont

Le lotissement du Clos Amont peut être agrandi de 3 à 4 parcelles pour la construction de logements. Le conseil autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure administrative en vue de sa réalisation.

Loisirs et Culture

USP sports nautiques

L'École du Vent demande une subvention exceptionnelle de 14.000€ pour boucler son budget malmené par deux saisons de mauvais temps et un incendie l'hiver dernier qui a perturbé l'activité. Cet-

te subvention est accordée mais une réflexion est engagée afin de trouver des solutions pérennes pour éviter ces demandes à répétition. En échange de cette subvention, le club nautique propose de donner des cours de chars à voiles gratuitement aux élèves de l'école Henri Vally de Port-Bail.

Ouvertures du gymnase et des tennis extérieurs

Afin de permettre aux personnes de pouvoir réserver et jouer au tennis à tous moments, un système de réservation par Internet avec code d'accès sera mis à disposition des joueurs. L'équipement des portes des trois cours est de 4850 € et le logiciel de réservation coûte 45 € par mois. La réservation sera possible également à l'Office de Tourisme.

Divers

Fusion administrative et pédagogique des écoles maternelle et élémentaire

(1 seul Directeur ou Directrice pour les 2 écoles)

Cette fusion est demandée par Madame l'Inspectrice d'Académie. En échange de cette fusion, Madame l'Inspectrice s'engage en échange à ne pas supprimer de poste d'enseignant sauf diminution importante des effectifs dans les 3 années à venir.

Révision des tarifs de vacation funéraire

Suite à une instruction ministérielle, le tarif de vacation est fixé à 25 € au lieu de 40 €.

Indemnité de gardiennage de l'église

L'indemnité de gardiennage de l'église versée à Monsieur l'abbé est fixée pour l'année à 468,15 €.

Avenant au contrat de balayage des rues

La société Coved titulaire du contrat de balayage cède son activité au 1^{er} février 09 à la société Voirie Services. Le contrat de balayage avec la mairie arrivant à échéance le 1^{er} mars 09, Monsieur le Maire est autorisé à faire un avenant au contrat pour le mois de février et un nouvel appel d'offre sera lancé.

Rachat de la ligne de chemin de fer

La SNCF et RFF ont décidé de vendre la ligne de chemin de fer entre Port-Bail et Barneville-Carteret. Les communes riveraines sont sollicitées pour racheter la partie se trouvant sur leur commune. Le Maire n'est pas favorable au rachat de la portion de voie sur le territoire de Port-Bail, compte tenu des responsabilités qui incomberaient au propriétaire (la commune) en cas d'accidents et au coût des travaux de sécurisation des voies et des ouvrages. Par contre il ne verrait pas d'obstacle à ce qu'une autre collectivité locale devienne propriétaire pour que le train touristique puisse fonctionner. Serge Laidet a proposé une visite de la ligne et des infrastructures pour se rendre compte de son état.

Informations

Le VVF va rénover entièrement les 100 logements, construire un centre aquatique et rénover les accès et parkings pour un devis de 2 665 000 €. L'association accepte de participer pour moitié à ce budget (au moyen de son loyer) indispensable pour un développement et la qualité de l'offre d'accueil. Le centre ouvert en 1976 a déjà fait l'objet d'une rénovation partielle en 1985-1986 et en 1992. Une convention lie le VVF et la Mairie jusqu'en 2010 et devra

Conseil ... suite

être reconduite. Des réunions avec les services du Tourisme social régionaux, départementaux ont déjà été faites pour connaître les subventions possibles pour les travaux. Les retombées directes commerciales du centre pour le commerce Portbailais sont évaluées à 850.000 €

Le prochain Conseil Municipal aura lieu : Mardi 31 mars 2009 à 20 h 30.



Une nouvelle boutique de cadeaux, art de la table ... place du Castel

Au plaisir...

Depuis le 1^{er} décembre est ouvert un magasin d'art de la table, articles culinaires et cadeaux situé place du castel à l'entrée du pont des 13 arches. Son enseigne ? « **Au plaisir...** » Tout un programme... Il est tenu par Lydie Dodeman (37 ans, habitant Lindbergh) qui après avoir travaillé dans la grande distribution dans plusieurs grandes villes de France, a effectué plusieurs formations et obtenu un prix

Un nouveau artisan peintre à Port-Bail

Serge-Déco

Sergiu (appelé Serge en France) Oltean est installé depuis le mois de novembre à Port-Bail comme artisan peintre.

Mr Oltean est né en Roumanie (région des Carpates) puis après l'obtention d'un brevet de maîtrise, il est venu travailler en France (dans différentes entreprises du Nord au Sud) et depuis 4 ans il travaillait dans des entreprises de la Manche.

Marié à une Manchoise (région de Les Pieux) qui elle aussi travaille à Port-Bail, ils cherchaient une maison à la campagne, et ont trouvé leur bonheur à la Grange de



Sergiu un nouvel artisan à Port-Bail, et à votre service

Dîme cadre idéal pour eux tant pour le travail que pour élever leur fils.

S'il est au service des Portbailais, son rayon d'action est plus vaste (de Cherbourg à St-Lô), et peut s'occuper de toutes peintures intérieures ou extérieures, de parquets, cloison, carrelage ...

Il est possible de l'appeler pour des devis gratuits au 02.33.53.60.74, il s'occupera de vous rapidement et consciencieusement.

Affaires Juridiques

SCI les Roquettes

La Cour administrative d'appel de Nantes a annulé le jugement du 8-2-08 du tribunal administratif de Caen qui annulait l'arrêté du 20-1-06 du Maire de Port-Bail accordant à la SCI une autorisation de lotir rue Victor Hugo. Les associations opposantes n'ont pas fait appel au Conseil d'État de ce jugement dans les délais impartis. Le promoteur peut donc commencer les travaux pour une quarantaine de maisons face au collège.



Prochainement sur ce terrain ... 40 maisons

La rue Asselin, après l'entreprise Meslin, c'est la Sarlec qui devra poser ses lampadaires et enfin la DDR réalisera le bitume final ... vivement la fin avril, date prévue pour la fin des travaux



Tout pour se faire plaisir dans la boutique de Lydie Dodeman place du Castel

